

**Liste des délibérations du conseil municipal en date du 22/04/2024**  
**En vertu de l'article L 2121-25 du CGCT –**

**20240301 - Objet : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2024**

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP SALLEE J EGRETEAU B MAUGET J SENSETIER S LHOMME M BELLY P BOUFFARD a donné pouvoir à Mme BELLY J BRANGIER B MASSIEAU E VINSONNAUD J-M RIVIERE N LAVault a donné pouvoir à M SALLEE J CORNUAU a donné pouvoir à M RIVIERE T BARAN a donné pouvoir à M BRANGIER J GUERN a donné pouvoir à Mme SENSETIER			<b>Pour : 15</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>  <b>La délibération 20240301 est adoptée à l'unanimité</b>

**20240302 - Objet : Rapport sur les délégations du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT et d'une délégation particulière**

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP SALLEE J EGRETEAU B MAUGET J SENSETIER S LHOMME M BELLY P BOUFFARD a donné pouvoir à Mme BELLY J BRANGIER B MASSIEAU E ARNAULT E VINSONNAUD J-M RIVIERE S BENOIST N LAVault a donné pouvoir à M SALLEE J CORNUAU a donné pouvoir à M RIVIERE T BARAN a donné pouvoir à M BRANGIER J GUERN a donné pouvoir à Mme SENSETIER			<b>Pour : 17</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>  <b>La délibération 20240302 est adoptée à l'unanimité</b>

**20240303 - Objet : Souscription à l'option « Parcours Cyber sécurité » proposée par l'Agence Technique**

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP SALLEE J EGRETEAU B MAUGET J SENSETIER S LHOMME M BELLY P BOUFFARD a donné pouvoir à Mme BELLY J BRANGIER B MASSIEAU E ARNAULT E VINSONNAUD J-M RIVIERE S BENOIST N LAVAUT a donné pouvoir à M SALLEE J CORNUAU a donné pouvoir à M RIVIERE T BARAN a donné pouvoir à M BRANGIER J GUERN a donné pouvoir à Mme SENSETIER			Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0  La délibération 20240303 est adoptée à l'unanimité

**20240304 - Objet : Convention pour le versement de fonds de concours au SDEG 16 pour des travaux d'éclairage public**

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP SALLEE J EGRETEAU B MAUGET J SENSETIER S LHOMME M BELLY P BOUFFARD a donné pouvoir à Mme BELLY J BRANGIER B MASSIEAU E ARNAULT E VINSONNAUD J-M RIVIERE S BENOIST N LAVAUT a donné pouvoir à M SALLEE J CORNUAU a donné pouvoir à M RIVIERE T BARAN a donné pouvoir à M BRANGIER J GUERN a donné pouvoir à Mme SENSETIER			Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0  La délibération 20240304 est adoptée à l'unanimité

20240305 - Objet : Décision Modificative N°1 du Budget COMMUNE

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP SALLEE J EGRETEAU B MAUGET J SENSETIER S LHOMME J BRANGIER B MASSIEAU E ARNAULT E VINSONNAUD J-M RIVIERE S BENOIST N LAVAULT a donné pouvoir à M SALLEE J CORNUAU a donné pouvoir à M RIVIERE T BARAN a donné pouvoir à M BRANGIER J GUERN a donné pouvoir à Mme SENSETIER		M BELLY  P BOUFFARD a donné pouvoir à Mme BELLY	Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 2  La délibération 20240305 est adoptée à la majorité

20240306 - Objet : Individualisation des subventions versées aux associations

Subventions 2024		
ASSOCIATIONS	Montant voté 2024	Individualisation des votes
Les roues ailées	400 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
Centre socio culturel de Barbezieux	1 500 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
Donneurs de sang du Blanzacais	430 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
Société de chasse	1 000 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
Fédération des gardes particuliers	200 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0

Cha'rente par les oreilles	<b>500 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, <b>Vote Pour : 15</b> <b>Vote Contre : 2 (Mme BELLY et Mme BOUFFARD a donné pouvoir à Mme BELLY)</b> Vote abstention :0
Claix Blanzac association sportive	<b>1 000 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
F.N.C.R comité de Blanzac	<b>70 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
F.N.A.C.A comité de Blanzac	<b>70 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
Chambre des métiers	<b>400 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
MFR Sud Charente	<b>240 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
MFR Ribérac	<b>80 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
A.A.I.S.C	<b>400 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 17</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0

**Madame BENOIST étant membre de l'association CLPE COLLEGE quitte la salle du Conseil afin de ne pas participer au débat et au vote**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide d'attribuer pour l'exercice 2024 les subventions suivantes qui seront mandatées sur l'article 65748 :**

CLPE COLLEGE	<b>800 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 16</b> Vote Contre : 0 Vote abstention :0
--------------	--------------	--

Mesdames BELLY, EGRETEAU, BOUFFARD et VINSONNAUD étant membres de l'association Les Coteaux Fleuris quittent la salle du Conseil afin de ne pas participer au débat et au vote

M le Maire Président constate que le quorum n'est pas atteint. La délibération est reportée au prochain conseil municipal

Madame SENSETIER étant membre des associations ATLEB, MOSC, Corps et ânes et Club de tarot quitte la salle du Conseil afin de ne pas participer au débat et au vote

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer pour l'exercice 2024 les subventions suivantes qui seront mandatées sur l'article 65748 :

ATLEB Transport à la demande	750 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 15</b> Vote Contre : 0 Vote abstention :0
MOSC	750 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 15</b> Vote Contre : 0 Vote abstention :0
ATLEB Sports santé	350 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 15</b> Vote Contre : 0 Vote abstention :0
ATLEB Aides aux devoirs	250 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 15</b> Vote Contre : 0 Vote abstention :0
Corps et ânes	500 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 15</b> Vote Contre : 0 Vote abstention :0
Club de tarot	100 €	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 15</b> Vote Contre : 0 Vote abstention :0

Madame SENSETIER et Messieurs RIVIERE, MAUGET, MASSIEAU et CORNUAUD étant membres de l'association Comité des fêtes quittent la salle du Conseil afin de ne pas participer au débat et au vote

M le Maire Président constate que le quorum n'est pas atteint. La délibération est reportée au prochain conseil municipal

Madame VINSONNAUD étant membre des associations ESB Omnisports, Crescendo et Cercle philharmonique quitte la salle du Conseil afin de ne pas participer au débat et au vote

Après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer pour l'exercice 2024 les subventions suivantes qui seront mandatées sur l'article 65748 :

Crescendo	<b>450 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 16</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
Cercle Philharmonique	<b>630 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 16</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
ESB Omnisport	<b>2 000 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, <b>Vote Pour : 15</b> Vote Contre : 0 <b>Vote abstention : 1 (Mme BENOIST)</b>

**Madame LAVAULT et Monsieur BRANGIER étant membre de l'association Paroisse de Blanzac quitte la salle du Conseil afin de ne pas participer au débat et au vote**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide d'attribuer pour l'exercice 2024 la subvention suivante qui sera mandatée sur l'article 65748 :**

Association de la paroisse de Blanzac	<b>50 €</b>	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, <b>Vote Pour : 15</b> Vote Contre : 0 Vote abstention : 0
---------------------------------------	-------------	---

**20240307 - Objet : Désignation du délégué AAISC**

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP SALLEE J EGRETEAU B MAUGET J SENSETIER S LHOMME M BELLY P BOUFFARD a donné pouvoir à Mme BELLY J BRANGIER B MASSIEAU E ARNAULT E VINSONNAUD J-M RIVIERE S BENOIST N LAVAULT a donné pouvoir à M SALLEE J CORNUAU a donné pouvoir à M RIVIERE T BARAN a donné pouvoir à M BRANGIER J GUERN a donné pouvoir à Mme SENSETIER			<b>Pour : 17</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>  <b>La délibération 20240307 est adoptée à l'unanimité</b>

**Mme BENOIST s'excuse mais elle est obligée de quitter la séance pour raisons personnelles.**

**20240308 - Objet : - Modification des statuts du Syndicat d'eau potable (SEP) du Sud Charente**

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP SALLEE J EGRETEAU B MAUGET J SENSETIER S LHOMME M BELLY P BOUFFARD a donné pouvoir à Mme BELLY J BRANGIER B MASSIEAU E ARNAULT E VINSONNAUD J-M RIVIERE N LAVAULT a donné pouvoir à M SALLEE J CORNUAU a donné pouvoir à M RIVIERE T BARAN a donné pouvoir à M BRANGIER J GUERN a donné pouvoir à Mme SENSETIER			Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0  La délibération 20240308 est adoptée à l'unanimité

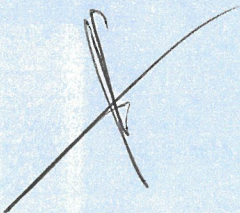

**20240309 - Objet : - Mise à disposition de services entre la Commune de Coteaux du Blanzacais et la Communauté de communes des 4 B Sud Charente.**

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP SALLEE J EGRETEAU B MAUGET J SENSETIER S LHOMME M BELLY P BOUFFARD a donné pouvoir à Mme BELLY J BRANGIER B MASSIEAU E ARNAULT E VINSONNAUD J-M RIVIERE N LAVAULT a donné pouvoir à M SALLEE J CORNUAU a donné pouvoir à M RIVIERE T BARAN a donné pouvoir à M BRANGIER J GUERN a donné pouvoir à Mme SENSETIER			Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0  La délibération 20240309 est adoptée à l'unanimité

**20240310 - Objet : - Motion pour la régénération de la ligne de train Angoulême Limoges**

Pour	Contre	Abstention	Approuvée/Rejetée –
JP SALLEE J EGRETEAU			Pour : 16

<p>B MAUGET  J SENSETIER  S LHOMME  M BELLY  P BOUFFARD a donné pouvoir à Mme BELLY  J BRANGIER  B MASSIEAU  E ARNAULT  E VINSONNAUD  J-M RIVIERE  N LAVAUT a donné pouvoir à M SALLEE  J CORNUAU a donné pouvoir à M RIVIERE  T BARAN a donné pouvoir à M BRANGIER  J GUERN a donné pouvoir à Mme SENSETIER</p>			<p>Contre : 0  Abstention : 0</p> <p>La délibération 20240310 est adoptée à l'unanimité</p>
--	--	--	---

<p align="center"><b>Signature du Président de Séance  Le Maire  M SALLEE Jean-Philippe</b></p>	<p align="center"><b>Signature Secrétaire de Séance  Adjointe au Maire  Mme EGRETEAU</b></p>
	

Certifié affiché le 23/04/2024

Monsieur SALLEE Jean-Philippe Maire, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature :

